

*Article 21 du Règlement*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Y a-t-il des questions ou des commentaires? La députée de Vancouver-Est a la parole.

**Mme Mitchell:** Madame la Présidente, les remarques de mon collègue m'ont beaucoup intéressée. C'est une bonne chose que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) ait fait un exposé, sinon le député aurait été bien en peine de dire quoi que ce soit aujourd'hui. En effet, il s'est beaucoup inspiré de cet exposé.

Puisque le député faisait partie du comité spécial sur la garde des enfants, et puisque par ailleurs en sa qualité de membre du comité législatif, il a dû participer très activement pour le compte du gouvernement à la planification de ce programme, pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement a fixé une limite de sept ans à ce programme? Pourquoi n'offre-t-il des fonds d'immobilisation que pendant sept ans? Pourquoi a-t-il fait en sorte que les dispositions pertinentes deviennent caduques à ce moment-là?

Il existe au Canada un immense besoin de garderies. Tout semble indiquer que le besoin va aller en s'intensifiant et non en diminuant, surtout si l'embauche demeure à un niveau élevé—et les députés ministériels se sont vantés qu'une embauche accrue signifiait beaucoup plus d'emplois pour les femmes. Il va sans dire que le besoin et la demande de garderies va aller en s'intensifiant. Je désire poser au député cette question. Pourquoi le gouvernement a-t-il limité les crédits devant permettre la création de seulement 200 000 places au cours des sept prochaines années? Vraiment, ce n'est pas beaucoup. Pourquoi le gouvernement s'est-il tout simplement arrêté à ce chiffre arbitraire?

Si les députés ministériels prenaient la peine d'examiner les chiffres fournis par le Centre d'information sur les garderies, une direction du gouvernement, ils constateraient que le nombre de places qu'envisage le gouvernement ne comblerait même pas 25 p. 100 des besoins en garderies au Canada. Les enfants ne vont pas disparaître. De plus en plus les enfants de mères, de pères, et de parents célibataires vont avoir besoin de garderies.

Alors que le besoin est considérable et qu'il va aller en s'intensifiant, je me demande pourquoi le gouvernement a fixé ces deux limites, soit celle de sept ans et celle de 200 000 places. Le projet de loi fixe une autre limite qui est très subtile. Les provinces les plus pauvres, celles notamment de l'Atlantique, tout comme d'ailleurs les deux territoires, ne comptaient aucun représentant au sein du comité pour traiter de cette question. Pourtant, nous savons que ces provinces et territoires ont beaucoup de retard pour ce qui est des services de garde d'enfants. On trouve bien des gens qui s'occupent des enfants dans les localités concernées, mais en général, il ne s'agit pas de services structurés de garde d'enfants. Les gens qui ont témoigné devant nous lorsque nous avons parcouru les régions en question nous ont dit souhaiter des programmes de formation. Dans certaines provinces, on n'offre même pas des programmes de formation de base pour les employés des garderies. On doit certes verser des salaires décentes dans des garderies détenant un permis, afin de pouvoir offrir des services de qualité à des prix abordables.

Comment se fait-il également que le gouvernement, à la fin de ce programme septennal, affirme qu'il va réduire le supplément pour ce qui est du partage des frais dans le cas des provinces les plus pauvres et des territoires? Là encore, cela semble tout à fait irréaliste. Dans la plupart des cas, il faudra près de la moitié de cette période pour s'organiser et les provinces et territoires concernés seront loin d'être en mesure de répondre à leurs besoins à la fin de ces sept ans.

Trois questions se posent donc. Pourquoi sept ans à peine? Pour quelles raisons a-t-on choisi ce chiffre arbitraire de 200 000 places seulement? Pourquoi prévoit-on une réduction du partage des coûts dans le cas des provinces les plus pauvres, à la fin de la période de sept ans?

**M. Nicholson (Niagara Falls):** La députée a soulevé bien des questions, madame la Présidente, et je vois que le temps presse.

Permettez-moi de relever l'une des questions qu'elle a soulevées et au sujet de laquelle je voudrais apporter des éclaircissements pour la gouverne de la Chambre. Je me reporte aux observations de la députée qui pourraient donner l'impression qu'on n'a pas entendu les instances des Canadiens de toutes les régions du pays à ce sujet. Ce sont des inepties. En tant que membre, à l'instar de la députée, du comité spécial sur la garde des enfants, je pense que ce comité a entendu plus de témoins, reçu plus de mémoires et effectué davantage de recherches sur cette...

**Mme Mitchell:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Selon moi, le député devrait s'en tenir au fait. C'est un comité législatif formé à cette fin qui a étudié ce projet de loi. Le comité spécial sur la garde des enfants n'en a pas été saisi. En l'occurrence, il n'y avait aucun député de la région de l'Atlantique ni du Nord, et la plupart des autres provinces n'étaient représentées que par un seul député.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je comprends que le député de Niagara Falls veuille peut-être continuer à répondre aux observations de la députée de Vancouver-Est, et il pourra le faire après la période des questions. Il reste cinq minutes à la période réservée aux questions et aux observations.

(Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.)

(La séance est suspendue à 13 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**AIR CANADA**

LE TRANSPORT DE BPC EN MÊME TEMPS QUE DES PASSAGERS

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, il a été révélé pendant la fin de semaine qu'Air Canada a transporté 27 tonnes de déchets contaminés aux BPC en Grande-Bretagne à bord de trois appareils assurant des vols